

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique**

Quatrième réunion du Groupe directeur intergouvernemental intérimaire
sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier

Bangkok, 22-23 mars 2018

Point 2 de l'ordre du jour provisoire*

**Rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre
de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce
transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique**

**Rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre
de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce
transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique******Note du secrétariat***Résumé*

Le présent document fait le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique. À la demande de certains États membres, le secrétariat a facilité l'organisation de cinq consultations nationales concernant l'adhésion à l'Accord-cadre et sa ratification, et organisé une cérémonie de signature à Bangkok. Au 30 septembre 2017, cinq pays avaient signé cet instrument, tandis que plusieurs autres s'étaient engagés à y adhérer.

I. Progrès accomplis

1. Depuis la troisième réunion du Groupe directeur intergouvernemental intérimaire sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier, tenue en mars 2017, le secrétariat a fourni un appui aux États membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) qui souhaitent devenir parties à l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique. Il a aidé à organiser des consultations nationales sur l'Accord-cadre aux Fidji (juin 2017), en Papouasie-Nouvelle-Guinée (juillet 2017), au Bhoutan (septembre 2017), à Sri Lanka (septembre 2017) et en Mongolie (novembre 2017), au cours desquelles il a présenté un aperçu général de l'Accord-cadre et ses avantages, ainsi que la marche à suivre pour y adhérer et les incidences de cette adhésion.

2. Conformément à une décision prise à la troisième réunion du Groupe directeur, le secrétariat a organisé à Bangkok, le 29 août 2017, une cérémonie de signature à l'intention des États membres de la CESAP désireux de devenir

* E/ESCAP/PTA/IISG/2018/L.1.

** Nouveau tirage pour raisons techniques (29 janvier 2018) ; document publié précédemment sous la cote E/ESCAP/PTA/IISG(4)/1.

parties à l'Accord-cadre, lors de la Concertation de haut niveau sur le renforcement du commerce régional par une participation effective à l'économie numérique. Le Bangladesh, le Cambodge et la Chine ont signé l'Accord-cadre à cette occasion. Plusieurs autres États membres présents à la cérémonie de signature ont exprimé leur volonté d'adhérer prochainement à l'Accord-cadre.

3. Au 30 septembre 2017, dernier jour où l'Accord-cadre pouvait être signé à New York, cinq États membres de la CESAP l'avaient signé : l'Arménie, le Bangladesh, le Cambodge, la Chine et la République islamique d'Iran. D'autres États membres sont en passe de terminer les démarches internes qui leur permettront de devenir parties à cet instrument en y adhérant. L'Accord entrera en vigueur une fois que cinq États membres l'auront ratifié ou y auront adhéré¹.

4. Dans le cadre de ses activités de promotion de la facilitation du commerce et de l'intégration régionale, le secrétariat a présenté l'Accord-cadre lors de plusieurs manifestations régionales et sous-régionales qu'il a organisées, à savoir : a) une manifestation parallèle à l'Examen global de l'Initiative Aide pour le commerce consacrée à la facilitation du commerce et au commerce sans papier au service d'une croissance durable (Genève (Suisse), 12 juillet 2017) ; b) le Forum Asie-Pacifique sur la facilitation du commerce (Yogyakarta (Indonésie), 5 et 6 septembre 2017) ; c) la Consultation régionale sur le commerce électronique pour le développement durable (Bangkok, 30 octobre 2017) ; d) un atelier de renforcement des capacités, organisé conjointement avec le Cadre intégré renforcé, sur le thème des priorités nouvelles en matière de commerce et de développement dans les pays les moins avancés (Bangkok, 2 et 3 novembre 2017) ; e) une réunion sur le renforcement de l'innovation et des capacités techniques des pays les moins avancés de l'Asie et du Pacifique (Bangkok, 6 et 7 novembre 2017) ; f) le Séminaire international sur la facilitation du commerce en Asie du Nord-Est (Oulan-Bator, 16 novembre 2017) ; g) la Conférence internationale sur le commerce transfrontière sans papier : guichets uniques dans le contexte de la nouvelle vague technologique (Moscou, 7 et 8 décembre 2017) ; et h) une manifestation parallèle à la onzième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), consacrée à la promotion de la facilitation du commerce et du commerce sans papier en faveur d'une croissance durable (Buenos Aires, 9 décembre 2017).

5. Le secrétariat a également poursuivi ses travaux de recherche et d'analyse sur l'Accord-cadre. Il a piloté, en coopération avec d'autres commissions régionales, l'Enquête mondiale de 2017 sur la mise en œuvre de la facilitation du commerce et du commerce sans papier, laquelle a permis de recueillir des données sur l'application de 47 mesures de facilitation du commerce, en particulier des mesures relatives au commerce sans papier intéressant 44 pays de l'Asie et du Pacifique. Les résultats de l'enquête ont été publiés sur une interface Web interactive. Ils montrent que la région a certes réalisé d'excellents progrès dans la mise en œuvre de nombreuses mesures liées à l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges, mais que la mise en place de guichets uniques et de mesures permettant l'échange transfrontière de données et de documents électroniques ainsi que leur reconnaissance juridique restent relativement peu répandues².

¹ www.unescap.org/resources/framework-agreement-facilitation-cross-border-paperless-trade-asia-and-pacific.

² Les rapports issus des enquêtes et les bases de données en ligne sont disponibles à l'adresse suivante : <https://unnext.unescap.org/content/un-global-survey-trade-facilitation-and-paperless-trade-implementation-2017>.

6. Il ressort des dernières estimations effectuées à partir de la Base de données CESAP-Banque mondiale sur les coûts du commerce que l'application intégrale des mesures relatives au commerce transfrontière sans papier retenues dans l'Enquête pourrait contribuer à réduire les coûts du commerce de plus de 25 % en moyenne dans l'ensemble de la région de la CESAP, ce qui permettrait de réaliser des économies d'environ 1,2 billion de dollars. Les réductions des coûts commerciaux variaient de 10 % à plus de 40 % selon les pays, en fonction du niveau de mise en œuvre des mesures de facilitation du commerce numérique³. Une analyse des dispositions relatives au commerce sans papier dans les accords commerciaux bilatéraux et régionaux qui existent en Asie et dans le Pacifique a également montré que de nombreux pays s'étaient déjà engagés à promouvoir le commerce sans papier, l'Accord-cadre étant un bon outil pour faciliter la mise en œuvre des dispositions de ces accords⁴.

7. Plusieurs États membres de la CESAP ont fourni des fonds au secrétariat pour l'action en faveur de la facilitation du commerce transfrontière sans papier et de la mise en œuvre de l'Accord-cadre. En 2016, la République de Corée a renouvelé son appui à un fonds d'affectation spéciale de la CESAP et s'est engagée à contribuer davantage à son financement au cours de la prochaine phase (2019 et au-delà). La Fédération de Russie a financé un projet de renforcement des capacités en matière d'interopérabilité des guichets uniques en Asie centrale et un autre projet pilote relatif à l'échange transfrontière de données sans papier en Asie du Nord-Est. La Chine a approuvé le financement d'un projet visant à évaluer – sur les plans juridique et technique – le niveau de préparation au commerce transfrontière sans papier le long des axes couverts par l'initiative « Une ceinture, une route ».

II. Questions portées à l'attention du Groupe directeur

8. Le Groupe directeur voudra peut-être prendre les mesures suivantes :

a) Prendre note des progrès accomplis depuis sa troisième réunion et inciter les représentants qui y ont participé à s'employer activement à aider leur gouvernement à devenir parties à l'Accord-cadre dès que possible ;

b) Prendre note avec satisfaction du fonds d'affectation spéciale et des projets en matière de facilitation du commerce transfrontière sans papier engagés par la Chine, la Fédération de Russie et la République de Corée, et inviter les autres membres à envisager d'apporter une contribution financière ou en nature à la mise en œuvre de l'Accord-cadre ;

c) Étudier les moyens d'accélérer et de promouvoir l'adhésion à l'Accord-cadre et sa ratification par autant de pays que possible, afin d'en maximiser les avantages et les effets.

³ Voir *Digital Trade Facilitation in Asia and the Pacific* (ST/ESCAP/2811), chapitre 2 ; disponible à l'adresse suivante : www.unescap.org/publications/digital-trade-facilitation-asia-and-pacific-studies-trade-investment-and-innovation-87. Voir aussi Banque asiatique de développement, *Trade Facilitation for a More Inclusive and Connected Asia and Pacific Region : Progress and Way Forward* (Manille, 2017) ; disponible à l'adresse suivante : www.adb.org/publications/trade-facilitation-inclusive-connected-asia-pacific-way-forward.

⁴ Voir *Digital Trade Facilitation*, chapitres 3 et 4.